CHECK – LIST

Vente / Retrait

Valable pour les SCPI

Vente associé

- **SIMPLE,** documents à fournir :
  - › Ordre de retrait (ou courrier stipulant le nom de la SCPI, le nombre de parts à vendre et le prix unitaire) dûment signé par l'associé et par le (la) conjoint(e) en fonction du régime matrimonial
  - › Photocopie de la carte nationale d'identité en cours de validité de l'associé et celle du (de la) conjoint(e) en fonction du régime matrimonial

- **NP - USU,** documents à fournir :
  - › Ordre de retrait (ou courrier stipulant le nom de la SCPI, le nombre de parts à vendre et le prix unitaire) dûment signé par le nu-propriétaire, par l'usufruitier et par leur conjoint(e) en fonction du régime matrimonial
  - › Photocopie de la carte nationale d'identité en cours de validité du nu-propriétaire, de l'usufruitier et des conjoints(es) respectif en fonction du régime matrimonial

- **SOCIETE,** documents à fournir :
  - › Courrier avec en-tête de la société, signé par le gérant + CNI gérant
  - › Extrait de K-BIS de moins de 3 mois

- **TUTELLE,** documents à fournir :
  - › Ordonnance du juge des tutelles précisant que le tuteur peut vendre les biens
  - › Ordre de retrait (ou courrier stipulant le nom de la SCPI, le nombre de parts à vendre et le prix unitaire) dûment signé par le tuteur
  - › Photocopie de la carte nationale d'identité en cours de validité du tuteur

- **CURATELLE,** documents à fournir :
  - › Ordre de retrait signé par le client et le curateur
  - › Photocopie de la pièce d'identité du curateur et du client

- **INDIVISION,** documents à fournir :
  - › Pouvoir de vente dûment signé par tous les indivisaires
  - › Photocopie de la carte nationale d'identité en cour de validité de tous les indivisaires

EURYALE
ASSET MANAGEMENT

SERVICE CLIENT
Tél : 01 53 62 41 38
serviceclients@
euryale-am.fr

CHECK – LIST

Vente / Retrait *(suite)*

Valable pour les SCPI

Vente notaire

- Documents à fournir :
  - › Attestation de porte-fort (ou courrier stipulant le nom de la SCPI, le nombre de parts à vendre et le prix unitaire) dûment complétée et signée par le notaire
  - › Un chèque de 240 € à l'ordre d'« EURYALE » correspondant aux frais de gestion
  - › Relevé d'identité bancaire de l'étude chargé du dossier
  - › Acte de notoriété
  - › Option conjoint survivant

La vente est engagée à réception des documents.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS / DONNÉES PERSONNELLES : les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de traitement LF REM pour l'exécution de la souscription, le traitement des opérations, le respect des obligations réglementaires, légales, comptables et fiscales ainsi que le développement et la prospection commerciale.

Veuillez noter que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, à la portabilité ainsi qu'un droit d'opposition notamment à l'envoi de communications marketing. Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Pour exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : Direction de la clientèle du Groupe La Française - 128, bd Raspail - Paris 75006 (serviceclient@la-francaise.com). Pour plus d'informations, veuillez lire notre politique de confidentialité accessible sur le lien suivant : https://www.la-francaise.com/fr/politique-de-confidentialite-et-de-cookies/

XX3424 - Octobre 2019 - © Fotolia

EURYALE
ASSET MANAGEMENT

SERVICE CLIENT
Tél : 01 53 62 41 38
serviceclients@
euryale-am.fr